



Thann le 31 mai 2011

## Recyclage chronométrateurs

Selon les nouvelles directives de la FFS annoncées lors des Journées Techniques Régionales de novembre 2008 et 2009 à La Bresse, la commission Règles et Contrôles du CRMVS organise une **session de recyclage le Mercredi 15 juin 2011** à l'attention des chronométrateurs titulaires (toutes disciplines).

Horaire et Lieu : 19H00 à Ventron / Frères Joseph.  
Durée prévisionnelle : 3H30.

### ATTENTION :

- Cette session est réservée uniquement aux chronométrateurs titulaires du titre (figurant sur la licence FFS).
- **A partir de la prochaine saison, les chronométrateurs n'ayant pas suivi ce recyclage perdront leur titre et ne pourront plus intervenir sur une épreuve fédérale.**

Les candidats devront impérativement s'inscrire sur <http://skivosges.net> au préalable.

Les places étant limitées pour des raisons techniques, seules les premières inscriptions seront retenues.

Les candidats auront déjà passé les formations/recyclages de juges de compétition Alpin et Nordique ou seront en voie de les passer.

Ils devront se munir de leur matériel opérationnel et au complet soit:

- PC portable sous Windows 2000, XP, Vista ou 7 avec le logiciel ffsski v.12 installé.  
(il est très fortement conseillé d'avoir suivi une des formations ffsski proposée par la Commission au préalable),
- chronomètre (compatible « base de temps » de préférence),
- alimentations, rallonge et multiprise 220V,
- câble de jonction PC – Chrono,
- 2 câbles de raccordement de 5 à 6m munis à leur extrémité de 2 fiches bananes mâles chacun pour recevoir les impulsions des simulateurs de portillon et de cellule d'arrivée sur le chronomètre.

**ATTENTION** : chaque candidat devra avoir impérativement un matériel au complet.

En cas de difficulté pour réunir ce matériel ou pour toute information complémentaire merci de contacter Richard Banzet, Yves Dodin ou Roland Leicher.

**Nous insistons bien sur le fait que selon les nouvelles directives fédérales :**

- ces formations sont pluridisciplinaires et s'adressent donc aux chronométrateurs alpin, nordique, snowboard, etc...
- que **le recyclage est obligatoire** pour pouvoir continuer à exercer dès à présent et **pour tous les chronométrateurs**
- que chaque candidat devra avoir un matériel complet à sa disposition.

Commission Règles et Contrôles  
Le président

*Roland Leicher*